REMEA
Société par Actions Simplifiée au capital de € 1 000 000
Siège social : 22/24 rue Lavoisier 92000 Nanterre
RCS NANTERRE 440 794 857

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025



Copie certifiée conforme
Franck Bourget
Président

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	
Frais d'établissement (II)	0	0	0	
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	0	0	0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	100 000	-96 263	3 737	8 734
Fonds commercial	0	0	0	
ACTIF	0	0	0	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	8 257	-8 182	75	1 570
Constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 375 751	-6 151 957	1 223 794	1 443 878
Autres immobilisations corporelles	69 591	-69 591	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations financières (1) :				
Participations	0	0	0	
Créances rattachées à des participations	0	0	0	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Autres titres immobilisés	0	0	0	
Prêts	0	0	0	
Autres immobilisations financières	76 955	0	76 955	89 698
Total de l'actif immobilisé (III)	**7 630 553**	**-6 325 993**	**1 304 561**	**1 543 880**
(1) Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	
En-cours de production	0	0	0	
Produits finis	0	0	0	
Marchandises	0	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	23 260	0	23 260	47 000
Créances (2)				
Créances Clients et Comptes rattachés	4 704 636	-394 011	4 310 624	6 915 432
Autres créances	986 178	0	986 178	931 368
Charges constatées d'avance	69 044	0	69 044	334 746
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	
Disponibilités	0	0	0	751
Total de l'actif circulant (IV)	**5 783 118**	**-394 011**	**5 389 107**	**8 229 298**
Frais d'émission des emprunts (V)	0	0	0	
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0	0	0	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF(I + II + III + IV + V + VI + VII)	**13 413 671**	**-6 720 004**	**6 693 667**	**9 773 178**
(2) Dont à moins d'un an				

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé …]	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	
Écarts de réévaluation	0	
Écart d'équivalence	0	
Réserves :		
Réserve légale	69 028	69 028
Réserves statutaires ou contractuelles	7 456	7 456
Réserves réglementées	0	
Autres réserves	0	
Report à nouveau	-4 106 568	-2 113 853
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-2 471 065	-1 992 715
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées	0	
Total des capitaux propres (I)	**-5 501 149**	**-3 030 084**
Provisions pour risques	368 723	362 723
Provisions pour charges	138 419	179 057
Total des provisions (II)	**507 142**	**541 780**
Emprunts obligataires convertibles	0	
Autres emprunts obligataires	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
Emprunts et dettes financières diverses (2)	0	
Instruments financiers à terme	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	693 848	950 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 686 302	3 863 641
Dettes fiscales et sociales	1 704 480	1 857 347
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	6 277 385	5 318 648
Produits constatés d'avance	325 659	270 962
Total des dettes (1)	**11 687 674**	**12 261 481**
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		
(1) Dont à moins d'un an	**6 693 667**	**9 773 178**
(2) Dont emprunts participatifs		

	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	11 436 252	15 164 989
Montant net du chiffre d'affaires	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	117 250
Subventions	25 030	5 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	71 599	296 488
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	711 790	1 362 827
Total des produits d'exploitation (I)	**12 244 672**	**16 947 054**
Charges d'exploitation :		0
Achats de marchandises	-2 790	0
Variation de stocks	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-527 006	-639 716
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes (1)	-9 709 558	-13 739 834
Impôts, taxes et versements assimilés	-63 571	-76 058
Salaires	-2 544 082	-2 701 245
Cotisations sociales	-1 470 514	-1 070 974
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		**0**
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-404 265	-394 133
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-56 656	0
Dotations aux provisions	-48 054	-231 022
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	-120 014	-116 302
Total des charges d'exploitation (II)	**-14 946 510**	**-18 969 285**
(1) Y compris:		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de credit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-2 707 523**	**-2 022 231**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	315 131	146 869
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers :		
De participation (2)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	8	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	**8**	**0**
Charges financières :		**0**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (3)	-174 833	-211 972
Différences négatives de change	**0**	**0**
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	**-174 833**	**-211 972**

2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-174 825**	**-211 972**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**-2 561 532**	**-2 087 335**
Produits exceptionnels (VII)	0	8 000
Charges exceptionnelles (VIII)	0	-2 851
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**0**	**5 149**
Participation des salariés aux résultats (IX)		0
Impôts sur les bénéfices (X)	90 467	89 471
Total des produits (I + III + V + VII)	12 559 811	0
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	-15 030 876	0
BENEFICE OU PERTE	**-2 471 065**	**-1 992 715**
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

EXERCICE 2025

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le **total est de 6 693 667 euros ;**

Au compte de résultat de l'exercice dégageant **une perte de -2 471 065 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Les points non repris dans cette annexe ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Faits significatifs de l'exercice

Pas de faits significatifs survenus lors de l'exercice 2025.

Faits survenus depuis la clôture de l'exercice

Pas de faits significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

I. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle, et d'une manière générale conformément aux hypothèses suivantes :

. continuité de l'exploitation,
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement ANC °2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

Depuis l'exercice 2011, la société REMEA a décidé d'appliquer la méthode préférentielle et donc, d'inscrire au bilan, sous la forme de provision, le montant correspondant aux engagements de retraite.

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

Incidences du changement de méthodes comptables :

A : Résultat exceptionnel :

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Ce changement entraine le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

B : Transfert de charges

A compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée.

- Au 31 Décembre 2025, les opérations sont comptabilisées directement dans les comptes reflétant leur nature.

C : Impacts de présentation :

- La colonne 2024 des états financiers est une colonne " de reclassement de présentation" selon l'application de ce nouveau règlement
- Les principaux reclassements effectués sur la colonne 2024 sont les suivants

- Ce changement entraine le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Courant

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes.
- La ligne charges constatées d'avance est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des créances.
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

II. – LES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06, la société applique les nouvelles règles comptables en matière de définition de valorisation et de dépréciation et d'amortissement des actifs.

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations suivantes, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Les principaux taux utilisés sont les suivants :

les constructions sur 20 ans
les agencements et installations sur 10 ans
le matériel de chantier neuf sur 12 ans
le matériel de chantier rachat de leasing sur 4 à 5 ans
l'outillage sur 3 ans
le matériel de transport sur 4 ans
le matériel et mobilier de bureau sur 10 ans
le matériel informatique sur 5 ans

Le détail des mouvements de l'actif immobilisé et des amortissements figure en annexe.

III. – LES CREANCES ET LES DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées au coût historique.

Les provisions sur comptes clients prennent en compte l'ensemble des informations dont la société a connaissance au moment de l'arrêté définitif des comptes, et qui sont de nature à faire craindre un non-règlement ou un règlement partiel de la créance concernée.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques.

L'échéancier des créances et dettes est fourni en annexe.

III. – LES CONTRATS A LONG TERME

Le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont calculés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Pour les principales affaires, dès que les prévisions à terminaison sont suffisamment fiables, le pourcentage d'avancement à la clôture de l'exercice est déterminé par le coût des travaux et approvisionnements réalisés rapporté au coût total estimé du contrat. Les petites affaires inférieures à 1 M€ sont traitées à l'avancement sur la base des situations méritées. Lorsque l'avancement d'une affaire en fin de période n'est pas encore significatif, ses recettes et son prix de revient sont inscrits en travaux en cours.

Les frais généraux et financiers ne sont pas comptablement rapportés aux affaires, mais considérés comme des charges de la période. Dans l'estimation du résultat à terminaison des affaires, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations dont l'encaissement est raisonnablement probable.

Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue.

IV. – LES SOCIETES EN PARTICIPATION

Les comptes des Sociétés en Participation sont intégrés dans les comptes sociaux selon la méthode de l'intégration proportionnelle, au prorata des droits de l'entreprise dans les résultats de chacune des Sociétés en Participation. Les prestations facturées aux Sociétés en Participation sont éliminées à hauteur de la quote-part de détention.

V. – LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges correspondent à trois types de provisions :

a' les provisions pour pertes de change sur les créances et dettes libellées en devises qui sont calculées sur la base des taux de change officiels de fin d'exercice ;

b' les provisions pour pertes à terminaison qui reposent sur des études de prix de revient chantiers, régulièrement remises à jour.

c' les autres risques et charges clairement identifiés à la clôture et dont l'issue probable se traduira par un passif

Les indemnités de fin de carrière sont désormais provisionnées dans les comptes sociaux. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,3%
- Taux d'inflation : 2%

VI. – CONSOLIDATION

La société REMEA est consolidée par intégration globale par le groupe SOLETANCHE FREYSSINET et par le groupe VINCI.

VII. – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Catégorie de titres	Nombre en début d'exercice	Mouvement de l'exercice		Nombre en fin d'exercice	Valeur nominale	Montant	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société elle-même
		Augmentation	Diminution				
Actions	100.000			100.000	10	1.000.000	Non applicable

Variation des Capitaux Propres	Clôture	Ouverture	Variation
Capital [dont versé …]	1 000 000	1 000 000	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0
Écarts de réévaluation	0	0	0
Écart d'équivalence	0	0	0
Réserves :	0	0	0
Réserve légale	69 028	69 028	0
Réserves statutaires ou contractuelles	7 456	7 456	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres réserves	0	0	0
Report à nouveau	-4 106 568	-2 113 853	-1 992 715
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-2 471 065	-1 992 715	-478 351
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
Total des capitaux propres (I)	**-5 501 149**	**-3 030 084**	**-2 471 066**

VIII.- ENTREPRISES LIEES

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Bilan	
Créances Clients et Comptes rattachés	20.104
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22.204
c/c créditeur d'intégration fiscale	5.683.828
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	209.676
Autres produits d'exploitations	181.098
Achats et autres charges d'exploitation	-1.469.305

IX. – CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

. Factures fournisseurs à recevoir : 1.774.668 €
. Factures clients à établir : 1.640.748 €
. Dettes sociales à payer : 445 512 €
. Dettes fiscales à payer : 467 002 €
. Autres charges à payer : 0 €

XI. – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

. Charges constatées d'avance : 69 044 €
. Produits constatés d'avance : 325 659 €

XII. – CHIFFRE D'AFFAIRES

France	11.987.009 €
Export	0 €
Total	11.987.009 €

XIII. – INTEGRATION FISCALE

La Société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête d'intégration est VINCI SA.

XIV. – EFFECTIFS

L'effectif de REMEA à fin 2024 est de 42 salariés.

Effectifs	Total
Ouvriers	5
ETAM	13
Cadres	24
Total	**42**

XV. – ENGAGEMENTS HORS BILAN

REMEA a signé un bail commercial à :

- Nanterre : l'engagement s'élève à 37.940€ ;
- Meyreuil : l'engagement s'élève à 196.123€ ;
- Gaillon : l'engagement s'élève à 962.204€.

Les engagements liés au contrat de location automobile sont de 97.993€.

XVIII. – MONTANT DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes est de 6 015 € pour l'exercice 2025.

REMEA
Société par Actions Simplifiée au capital de € 1 000 000
Siège social : 22/24 rue Lavoisier 92000 Nanterre
RCS NANTERRE 440 794 857

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

- **Affectation du résultat de l'exercice**

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice soit 2 471 065 € en intégralité au poste de « Report à nouveau », qui passerait ainsi d'un montant de -4.106.568 € à un montant de - 6.577.633 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code de commerce, nous vous rappelons que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois exercices précédents :

EXERCICE	MONTANT DU DIVIDENDE	DIVIDENDE / ACTION	AVOIR FISCAL
2024	-	-	-
2023	-	-	-
2022	-	-	-

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent des dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal pour un montant global de 27.980 €.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

(Procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 30 juin 2026)

Deuxième Décision

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 décembre 2025, soit – 2 471 065 €, en intégralité au poste de « Report à nouveau », qui passera ainsi d'un montant de - 4.106.568 € à un montant de – 6.577.633 €.

L'associé unique prend acte qu'il a été procédé à aucune distribution des dividendes au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Franck Bourget
Président



Remea

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Remea

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Remea,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Remea relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Stephane PEDRON

Digitally signed by Stephane PEDRON
DN: cn=Stephane PEDRON, c=FR, o=EY Associes, ou=0002 817723687
Date: 2026.06.22 18:27:27 +02'00'

Stéphane Pédron

ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0	0	0	
Frais d'établissement (II)	0	0	0	
Immobilisations incorporelles :				
Frais de développement	0	0	0	
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	100 000	-96 263	3 737	8 734
Fonds commercial	0	0	0	
ACTIF	0	0	0	
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	8 257	-8 182	75	1 570
Constructions	0	0	0	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	7 375 751	-6 151 957	1 223 794	1 443 878
Autres immobilisations corporelles	69 591	-69 591	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations financières (1) :				
Participations	0	0	0	
Créances rattachées à des participations	0	0	0	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0	0	0	
Autres titres immobilisés	0	0	0	
Prêts	0	0	0	
Autres immobilisations financières	76 955	0	76 955	89 698
Total de l'actif immobilisé (III)	**7 630 553**	**-6 325 993**	**1 304 561**	**1 543 880**
(1) Dont à moins d'un an				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	
En-cours de production	0	0	0	
Produits finis	0	0	0	
Marchandises	0	0	0	
Avances et acomptes versés sur commandes	23 260	0	23 260	47 000
Créances (2)				
Créances Clients et Comptes rattachés	4 704 636	-394 011	4 310 624	6 915 432
Autres créances	986 178	0	986 178	931 368
Charges constatées d'avance	69 044	0	69 044	334 746
Capital souscrit appelé, non versé	0	0	0	
Valeurs mobilières de placement :				
Actions propres	0	0	0	
Autres titres	0	0	0	
Instruments financiers à terme et jetons détenus	0	0	0	
Disponibilités	0	0	0	751
Total de l'actif circulant (IV)	**5 783 118**	**-394 011**	**5 389 107**	**8 229 298**
Frais d'émission des emprunts (V)	0	0	0	
Primes de remboursement des emprunts (VI)	0	0	0	
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)	0	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF(I + II + III + IV + V + VI + VII)	**13 413 671**	**-6 720 004**	**6 693 667**	**9 773 178**
(2) Dont à moins d'un an				

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital [dont versé …]	1 000 000	1 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	
Écarts de réévaluation	0	
Écart d'équivalence	0	
Réserves :		
Réserve légale	69 028	69 028
Réserves statutaires ou contractuelles	7 456	7 456
Réserves réglementées	0	
Autres réserves	0	
Report à nouveau	-4 106 568	-2 113 853
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-2 471 065	-1 992 715
Subventions d'investissement	0	
Provisions réglementées	0	
Total des capitaux propres (I)	**-5 501 149**	**-3 030 084**
Provisions pour risques	368 723	362 723
Provisions pour charges	138 419	179 057
Total des provisions (II)	**507 142**	**541 780**
Emprunts obligataires convertibles	0	
Autres emprunts obligataires	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	
Emprunts et dettes financières diverses (2)	0	
Instruments financiers à terme	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	693 848	950 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 686 302	3 863 641
Dettes fiscales et sociales	1 704 480	1 857 347
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	
Autres dettes	6 277 385	5 318 648
Produits constatés d'avance	325 659	270 962
Total des dettes (1)	**11 687 674**	**12 261 481**
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		
(1) Dont à moins d'un an	**6 693 667**	**9 773 178**
(2) Dont emprunts participatifs		

	Exercice N	Exercice N-1
Produits d'exploitation :		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue	11 436 252	15 164 989
Montant net du chiffre d'affaires	0	0
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	117 250
Subventions	25 030	5 500
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	71 599	296 488
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres produits	711 790	1 362 827
Total des produits d'exploitation (I)	**12 244 672**	**16 947 054**
Charges d'exploitation :		0
Achats de marchandises	-2 790	0
Variation de stocks	0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	-527 006	-639 716
Variation de stocks	0	0
Autres achats et charges externes (1)	-9 709 558	-13 739 834
Impôts, taxes et versements assimilés	-63 571	-76 058
Salaires	-2 544 082	-2 701 245
Cotisations sociales	-1 470 514	-1 070 974
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		**0**
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	-404 265	-394 133
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-56 656	0
Dotations aux provisions	-48 054	-231 022
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0
Autres charges	-120 014	-116 302
Total des charges d'exploitation (II)	**-14 946 510**	**-18 969 285**
(1) Y compris:		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de credit-bail immobilier		
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-2 707 523**	**-2 022 231**
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun :		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	315 131	146 869
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	0	0
Produits financiers :		
De participation (2)	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)	0	0
Autres intérêts et produits assimilés (2)	0	0
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	8	0
Produits des cessions d'immobilisations financières	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des produits financiers (V)	**8**	**0**
Charges financières :		**0**
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées (3)	-174 833	-211 972
Différences négatives de change	**0**	**0**
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
Total des charges financières (VI)	**-174 833**	**-211 972**

2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**-174 825**	**-211 972**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV + V - VI)	**-2 561 532**	**-2 087 335**
Produits exceptionnels (VII)	0	8 000
Charges exceptionnelles (VIII)	0	-2 851
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	**0**	**5 149**
Participation des salariés aux résultats (IX)		0
Impôts sur les bénéfices (X)	90 467	89 471
Total des produits (I + III + V + VII)	12 559 811	0
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)	-15 030 876	0
BENEFICE OU PERTE	**-2 471 065**	**-1 992 715**
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées		

Tableau des Immobilisations - Cadre général

Situations et mouvements (b) / Rubriques (a)	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	100 000,00			100 000,00
Immobilisations corporelles	7 296 725,58	191 861,89	-34 989,00	7 453 598,47
Immobilisations financières	89 697,67		12 742,90	76 954,77
Total	**7 486 423,25**	**191 861,89**	**-22 246,10**	**7 656 039,04**

Tableau des amortissements - Cadre général

Situations et mouvements (b) / Rubriques (a)	Durée d'utilisation ou taux d'amortissement indiquer, le cas échéant, la fourchette retenue	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	5%	91 266,26	4 996,58		96 262,83
Immobilisations corporelles	20%	5 851 276,83	399 268,67	20 815,61	6 229 729,90
Immobilisations financières					0,00
Total		**5 942 543,09**	**404 265,25**	**20 815,61**	**6 325 992,73**

Tableau des provisions					
Rubriques (a)	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour pertes à terminaison	0				
Autres provisions pour risques	362 723	6 000			368 723
Provisions pour risques	**362 723**	**6 000**	**0**	**0**	**368 723**
Provisions engagements retraites	179 057	29 784		-70 422	138 419
Provisions pour charges	**179 057**	**29 784**	**0**	**-70 422**	**138 419**
Total	**541 780**	**35 784**	**0**	**-70 422**	**507 142**

REMEA - COMPTES SOCIAUX 2025
ETAT DES CREANCES ET DETTES en euros

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Créances rattachées à des participations	0	0	
Prêts	0	0	
Autres immobilisations financières	76 955	76 955	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	**76 955**	**76 955**	**0**
Clients douteux ou litigieux	0	0	
Autres créances clients	4 704 636	4 704 636	
DE L'ACTIF CIRCULANT	**4 704 636**	**4 704 636**	**0**
Avances et acomptes versés sur commande	23 260	23 260	
Fournisseurs débiteurs	171 538	171 538	
Personnel et comptes rattachés	134 694	134 694	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 234	36 234	
Etat et autres collectivités publiques :	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	643 713	643 713	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0	0	
Groupe et associés	0	0	
Autres créances	0	0	
AUTRES CRÉANCES D'EXPLOITATION	**1 009 438**	**1 009 438**	**0**
Charges constatées d'avance	**69 044**	**69 044**	
TOTAL GENERAL	**5 860 073**	**5 860 073**	**0**

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	316 969	316 969	
Clients créditeurs	376 880	376 880	
Fournisseurs et comptes rattachés	2 686 302	2 686 302	
Personnel et comptes rattachés	162 362	162 362	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	365 315	365 315	
Impôts sur les bénéfices	0	0	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 165 138	1 165 138	
Autres impôts, taxes et assimilés	11 665	11 665	
ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES	**1 176 803**	**1 176 803**	**0**
Groupe et associés	6 162 892	6 162 892	
Autres dettes	1 553	1 553	
Produits constatés d'avance	325 659	325 659	
TOTAL GENERAL	**11 574 735**	**11 574 735**	**0**

Crédits d'impôts	
	Montant
Crédit d'impôt recherche	90 467
Autres crédits d'impôts (à préciser)	
Total	**90 467**

Répartition des effectifs par catégorie	
	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	5
Employés, techniciens, agents de maîtrise	13
Cadres et ingénieurs	24
Total	**42**

ANNEXE

EXERCICE 2025

Au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le **total est de 6 693 667 euros ;**

Au compte de résultat de l'exercice dégageant **une perte de -2 471 065 euros.**

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui seront présentés lors de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes statuant sur les comptes de l'exercice 2025.

Les points non repris dans cette annexe ne donnent pas lieu à des commentaires particuliers.

Faits significatifs de l'exercice

Pas de faits significatifs survenus lors de l'exercice 2025.

Faits survenus depuis la clôture de l'exercice

Pas de faits significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice.

I. – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle, et d'une manière générale conformément aux hypothèses suivantes :

. continuité de l'exploitation,
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et au règlement ANC °2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général. La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

Depuis l'exercice 2011, la société REMEA a décidé d'appliquer la méthode préférentielle et donc, d'inscrire au bilan, sous la forme de provision, le montant correspondant aux engagements de retraite.

La méthode retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été la méthode des coûts historiques, qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

Incidences du changement de méthodes comptables :

A : Résultat exceptionnel :

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet évènement ;
- Les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- Ce changement entraine le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

B : Transfert de charges

A compter du 1er janvier 2025, la technique des transferts de charges est supprimée.

- Au 31 Décembre 2025, les opérations sont comptabilisées directement dans les comptes reflétant leur nature.

C : Impacts de présentation :

- La colonne 2024 des états financiers est une colonne " de reclassement de présentation" selon l'application de ce nouveau règlement
- Les principaux reclassements effectués sur la colonne 2024 sont les suivants

- Ce changement entraine le reclassement d'opérations auparavant comptabilisées en résultat exceptionnel vers le résultat courant.

Courant

- Les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes.
- La ligne charges constatées d'avance est présentée parmi les éléments constituant la rubrique des créances.
- Les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste "Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions".

II. – LES IMMOBILISATIONS

Conformément aux règlements CRC 2002-10 et 2004-06, la société applique les nouvelles règles comptables en matière de définition de valorisation et de dépréciation et d'amortissement des actifs.

Les immobilisations corporelles figurent à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations suivantes, et en accord avec la législation fiscale en vigueur. Les principaux taux utilisés sont les suivants :

les constructions sur 20 ans
les agencements et installations sur 10 ans
le matériel de chantier neuf sur 12 ans
le matériel de chantier rachat de leasing sur 4 à 5 ans
l'outillage sur 3 ans
le matériel de transport sur 4 ans
le matériel et mobilier de bureau sur 10 ans
le matériel informatique sur 5 ans

Le détail des mouvements de l'actif immobilisé et des amortissements figure en annexe.

III. – LES CREANCES ET LES DETTES

Les créances et dettes sont comptabilisées au coût historique.

Les provisions sur comptes clients prennent en compte l'ensemble des informations dont la société a connaissance au moment de l'arrêté définitif des comptes, et qui sont de nature à faire craindre un non-règlement ou un règlement partiel de la créance concernée.

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties en euros sur la base du dernier cours de change de l'exercice. Les différences résultant de cette conversion sont inscrites dans les postes « écarts de conversion » au bilan (à l'actif pour les pertes latentes, au passif pour les gains latents). Les pertes latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour risques.

L'échéancier des créances et dettes est fourni en annexe.

III. – LES CONTRATS A LONG TERME

Le chiffre d'affaires et le résultat des contrats à long terme sont calculés selon la méthode de l'avancement des travaux.

Pour les principales affaires, dès que les prévisions à terminaison sont suffisamment fiables, le pourcentage d'avancement à la clôture de l'exercice est déterminé par le coût des travaux et approvisionnements réalisés rapporté au coût total estimé du contrat. Les petites affaires inférieures à 1 M€ sont traitées à l'avancement sur la base des situations méritées. Lorsque l'avancement d'une affaire en fin de période n'est pas encore significatif, ses recettes et son prix de revient sont inscrits en travaux en cours.

Les frais généraux et financiers ne sont pas comptablement rapportés aux affaires, mais considérés comme des charges de la période. Dans l'estimation du résultat à terminaison des affaires, il peut être tenu compte d'une quote-part d'aléas positifs, notamment de facturations complémentaires ou de réclamations dont l'encaissement est raisonnablement probable.

Les affaires qui paraissent devoir dégager une perte à terminaison font l'objet d'une provision dès que la perte est connue.

IV. – LES SOCIETES EN PARTICIPATION

Les comptes des Sociétés en Participation sont intégrés dans les comptes sociaux selon la méthode de l'intégration proportionnelle, au prorata des droits de l'entreprise dans les résultats de chacune des Sociétés en Participation. Les prestations facturées aux Sociétés en Participation sont éliminées à hauteur de la quote-part de détention.

V. – LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges correspondent à trois types de provisions :

a' les provisions pour pertes de change sur les créances et dettes libellées en devises qui sont calculées sur la base des taux de change officiels de fin d'exercice ;

b' les provisions pour pertes à terminaison qui reposent sur des études de prix de revient chantiers, régulièrement remises à jour.

c' les autres risques et charges clairement identifiés à la clôture et dont l'issue probable se traduira par un passif

Les indemnités de fin de carrière sont désormais provisionnées dans les comptes sociaux. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,3%
- Taux d'inflation : 2%

VI. – CONSOLIDATION

La société REMEA est consolidée par intégration globale par le groupe SOLETANCHE FREYSSINET et par le groupe VINCI.

VII. – TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le tableau ci-après récapitule, par catégorie de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Catégorie de titres	Nombre en début d'exercice	Mouvement de l'exercice		Nombre en fin d'exercice	Valeur nominale	Montant	Montant des réserves affectées à la contrepartie des actions détenues par la société elle-même
		Augmentation	Diminution				
Actions	100.000			100.000	10	1.000.000	Non applicable

Variation des Capitaux Propres	Clôture	Ouverture	Variation
Capital [dont versé …]	1 000 000	1 000 000	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0	0
Écarts de réévaluation	0	0	0
Écart d'équivalence	0	0	0
Réserves :	0	0	0
Réserve légale	69 028	69 028	0
Réserves statutaires ou contractuelles	7 456	7 456	0
Réserves réglementées	0	0	0
Autres réserves	0	0	0
Report à nouveau	-4 106 568	-2 113 853	-1 992 715
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	-2 471 065	-1 992 715	-478 351
Subventions d'investissement	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0
Total des capitaux propres (I)	**-5 501 149**	**-3 030 084**	**-2 471 066**

VIII.- ENTREPRISES LIEES

L'ensemble des transactions conclues avec des parties liées l'ont été à des conditions normales de marché.

Bilan	
Créances Clients et Comptes rattachés	20.104
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22.204
c/c créditeur d'intégration fiscale	5.683.828
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	209.676
Autres produits d'exploitations	181.098
Achats et autres charges d'exploitation	-1.469.305

IX. – CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

. Factures fournisseurs à recevoir : 1.774.668 €
. Factures clients à établir : 1.640.748 €
. Dettes sociales à payer : 445 512 €
. Dettes fiscales à payer : 467 002 €
. Autres charges à payer : 0 €

XI. – CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

. Charges constatées d'avance : 69 044 €
. Produits constatés d'avance : 325 659 €

XII. – CHIFFRE D'AFFAIRES

France	11.987.009 €
Export	0 €
Total	11.987.009 €

XIII. – INTEGRATION FISCALE

La Société fait partie d'un groupe d'intégration fiscale dont la société tête d'intégration est VINCI SA.

XIV. – EFFECTIFS

L'effectif de REMEA à fin 2024 est de 42 salariés.

Effectifs	Total
Ouvriers	5
ETAM	13
Cadres	24
Total	**42**

XV. – ENGAGEMENTS HORS BILAN

REMEA a signé un bail commercial à :

- Nanterre : l'engagement s'élève à 37.940€ ;
- Meyreuil : l'engagement s'élève à 196.123€ ;
- Gaillon : l'engagement s'élève à 962.204€.

Les engagements liés au contrat de location automobile sont de 97.993€.

XVIII. – MONTANT DES HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes est de 6 015 € pour l'exercice 2025.